Réunion de travail autour des polycliniques de la CNSS

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 06-04-2008 12:59:18

Le Premier ministre, M. Abbas El Fassi a présidé, vendredi à Rabat, une réunion de travail consacrée à l'examen de l'état d'avancement du processus de mise en gestion déléguée des polycliniques relevant de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Lors de cette rencontre, le directeur général de la CNSS, M. Said Ahmidouche, a exposé les différentes étapes parcourues dans le cadre de ce processus, qui intervient conformément à l'article 44 de la loi N 65-00 portant Code de couverture médicale et à la décision du Conseil d'administration de la CNSS du 26 avril 2002, indique un communiqué de la Primature.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de cette réunion, M. Ahmidouche a indiqué que le Premier ministre et les ministres concernés ont été informés de l'état d'avancement de ce projet dont l'élaboration a duré plusieurs mois pour se conformer à la loi interdisant de cumuler les missions de l'assurance maladie et de la gestion déléguée des polycliniques.

Le réseau des polycliniques relevant de la CNSS comprend 13 polycliniques implantées dans plusieurs villes du Maroc avec une capacité d'accueil de 1000 lits, et un effectif de 1700 employés, entre médecins, infirmiers et personnel administratif, a-t-il rappelé, précisant que la phase de négociation à propos de ce projet est toujours en cours.

Il a indiqué que le projet de mise en gestion déléguée des polycliniques de la CNSS vise en premier lieu la rationalisation et la modernisation de la gestion de ces unités hospitalières, tout en bénéficiant des expertises internationales dans ce domaine.

Ont pris part à cette réunion, MM. Salahaeddine Mezouar, ministre de l'Economie et des finances, Jamal Rhmani, ministre de l'emploi et de la formation professionnelle, Nizar Baraka, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et générales, Chakib Tazi, directeur de l'Agence nationale de l'assurance maladie, ainsi que les représentants des différents départements concernés.

MAP